

Niveau :	<b>MASTER</b>					année
Domaine :	Droit – Economie - Gestion					<b>M2</b>
Mention :	Droit des affaires					
Parcours :	<b>Fiscalité</b>					
Volume horaire étudiant :	382 h	h	h	h	h	<b>382 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

### Contacts :

Responsable de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Martial CHADEFaux Professeur ☎ 03.80.39.35.41 <a href="mailto:martial.chadefaux@u-bourgogne.fr">martial.chadefaux@u-bourgogne.fr</a>	Pascale BLATTER ☎ 03.80.39.53.54 <a href="mailto:pascale.blatter@u-bourgogne.fr">pascale.blatter@u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement :	UFR Science Economique et de Gestion

### Objectifs de la formation et débouchés :

#### ■ Objectifs :

#### Objectifs scientifiques :

Le parcours Fiscalité a pour objectif de former des spécialistes de droit fiscal appelés à exercer en cabinets d'avocats, directions fiscales de groupes ou établissements financiers, études notariales ou cabinets d'expertise-comptable. Pour atteindre cet objectif, la formation s'appuie sur des enseignements qui privilégient l'acquisition de principes et de méthodes de raisonnement face à un problème ou une question de droit fiscal plutôt que l'acquisition de solutions ou techniques. Les enseignements dispensés sont donc axés sur l'enseignement des grands principes du droit fiscal dans les principaux domaines de la fiscalité directe ou indirecte, nationale ou internationale et communautaire. Certains séminaires permettent par ailleurs d'aborder des questions plus spécifiques de la fiscalité des entreprises. De nombreuses journées avec des intervenants professionnels permettent de mettre en œuvre à l'occasion de consultations ou de cas pratiques, les méthodes de raisonnement étudiées.

#### Objectifs professionnels :

Le parcours Fiscalité de la mention droit des affaires a pour objectif de proposer une formation approfondie orientée vers les métiers de la fiscalité. Il s'agit d'une formation intensive et très ouverte sur le monde professionnel ; elle est réalisée en collaboration avec les milieux professionnels régionaux et nationaux avec lesquels l'Université de Bourgogne a tissé des liens très étroits depuis de nombreuses années par l'intermédiaire du Centre de recherches

fiscales et du DESS de Droit fiscal dont le parcours Fiscalité a pris la succession. Cette formation à vocation professionnelle permet à ses diplômés d'être intégrés dans les plus grands cabinets nationaux et internationaux dans le domaine de la fiscalité.

Un encadrement important et 40 ans de relations nouées avec les milieux professionnels facilitent la mise en œuvre de cette priorité. Le parcours Fiscalité permet de renforcer la place importante prise par l'Université de Bourgogne dans l'enseignement du droit fiscal en France.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Les étudiants issus du Master 2 exercent en qualité d'avocats fiscalistes, notaires, experts-comptables, responsables de services fiscaux d'entreprises, conseils en gestion de patrimoine, ...

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les étudiants issus du Master sont aptes à appréhender et traiter les questions fiscales qui se posent aux entreprises et/ou aux particuliers soit dans le cadre de consultations, soit dans le cadre du traitement de contentieux avec l'administration fiscale. Ils doivent disposer non seulement d'une bonne connaissance de la matière fiscale mais surtout d'une bonne méthodologie pour traiter les problèmes fiscaux.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Les compétences acquises en Master 2 recourent largement les compétences acquises à l'issue de la formation. L'année de Master 2 doit permettre de passer d'un socle général de compétences à l'acquisition de compétences plus spécialisées dans le domaine de la fiscalité des affaires, au plan interne comme au plan international, et à l'utilisation de ces compétences spécialisées dans l'optique notamment de la consultation, de l'expertise et du conseil aux entreprises.

**Modalités d'accès à l'année de formation :**

Peuvent accéder à la formation les étudiants ayant validé une année de Master dans les disciplines juridiques ou de gestion : Master 1 Fiscalité, Master 1 Droit des affaires, droit fiscal, droit notarial, droit privé,... ou un Master 1 (ou au moins équivalent) en sciences de gestion à dominante comptable (M1 Comptabilité-contrôle-audit,..). Le M2 parcours Fiscalité est aussi accessible aux étudiants titulaires d'un Master CCA désireux d'acquérir une double compétence en vue d'intégrer des cabinets d'expertise comptable et d'audit dotés d'équipes spécialisées.

Les indications relatives au dépôt des candidatures sont disponibles sur les sites : <http://droitfiscal.u-bourgogne.fr> ou [www.u-bourgogne.fr/iae](http://www.u-bourgogne.fr/iae) (application e-candidat)

■ **sur sélection :**

- *procédure* : examen du dossier puis, pour les dossiers retenus, entretien.
- *diplômes requis* : étudiants issus d'un M1 droit des affaires, droit privé, droit notarial ou autre master de droit privé comportant un cours annuel de droit fiscal avec travaux dirigés, étudiants issus d'un master CCA.
- *examen des dossiers* : la commission pédagogique appréciera la qualité du dossier sur l'ensemble du parcours universitaire (qualité, homogénéité et régularité des résultats, mentions,...), les stages (ou emplois d'été) éventuellement réalisés ainsi que les résultats en droit fiscal, comptabilité et anglais.
- *pièces requises dans le dossier* : CV, lettre de motivation, relevés de notes de chaque année universitaire depuis le baccalauréat inclus, relevé de notes du DCG (le cas échéant).
- *entretien* : la commission pédagogique appréciera la motivation du candidat, son savoir être, son expérience professionnelle ainsi que la cohérence et la qualité de son projet professionnel. A l'issue, le jury arrête la liste des candidats admis dans la formation.

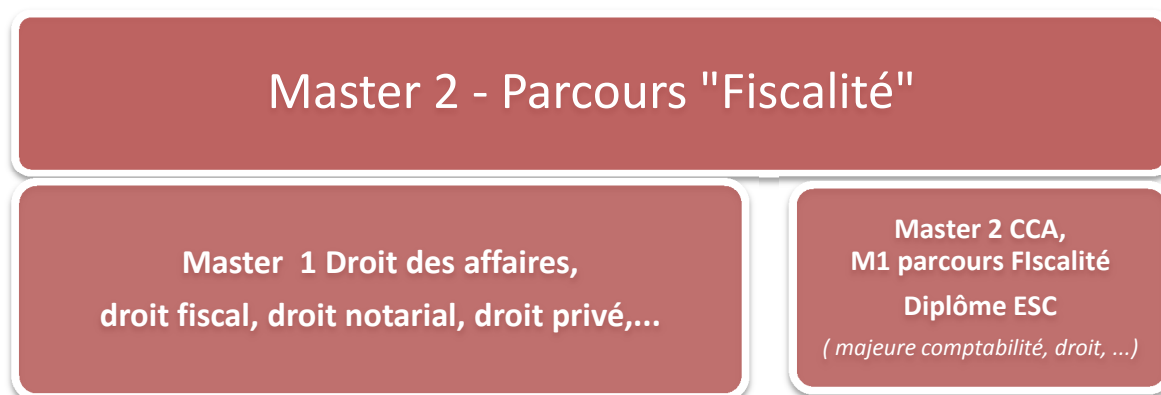
■ **par validation d'acquis ou équivalence de diplôme**

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université (<http://sefca.u-bourgogne.fr/>)

**Organisation et descriptif des études :**

■ Schéma général des parcours possibles :



■ tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

**SEMESTRE 3**

UE 1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fiscalité du résultat	BIC	20									
	BA	6									
	BNC	6									
	Liasse fiscale	6									
<b>TOTAL UE 1</b>		<b>38</b>			<b>38</b>	<b>6</b>	<b>Ecrit – CT 2 h</b>	<b>Oral</b>	<b>1</b>		<b>1</b>

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fiscalité des sociétés	Impôt sur les sociétés	24									
	Abus de droit et Acte anormal de gestion	6									
<b>TOTAL UE 2</b>		<b>30</b>			<b>30</b>	<b>6</b>	<b>Ecrit – CT 2 h</b>	<b>Oral</b>	<b>1</b>		<b>1</b>

UE 3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fiscalité indirecte	Principes et pratiques de la TVA	18									
	TVA intra- communautaire	12									
	TVA appliquée	6									
<b>TOTAL UE 3</b>		<b>36</b>			<b>36</b>	<b>6</b>	<b>Ecrit – 2 h</b>	<b>Oral</b>	<b>1</b>		<b>1</b>

UE 4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement fiscal interna- tional et com- munautaire 1	Fiscalité interna- tionale et com- munautaire	24				4	Ecrit – CT 2 h	Oral	0,6		0,6
	Anglais 1 - TOEIC	20				2	Ecrit – CT 2 h	Oral	0,4		0,4
<b>TOTAL UE 4</b>		<b>44</b>			<b>44</b>	<b>6</b>			<b>1</b>		<b>1</b>

UE 5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement fiscal des affaires	Comptabilité	20				3	Ecrit – CT 2 h	Oral	0,5		0,5
	Pratiques sociétaires	24				3	Ecrit – CT 2 h	Oral	0,5		0,5
<b>TOTAL UE 5</b>		<b>44</b>			<b>48</b>	<b>6</b>			<b>1</b>		<b>1</b>

<b>TOTAL S3</b>	<b>192</b>			<b>192</b>	<b>30</b>						<b>5</b>
-----------------	------------	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	--	----------

**SEMESTRE 4**

UE 6	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Contrôle fiscal et contentieux de l'impôt	Contrôle fiscal	15				3	Ecrit – CT 2 h	Oral	0.5		0.5
	Contentieux fiscal	15				3	Oral	Oral	0.5		0.5
<b>TOTAL UE 6</b>		<b>30</b>			<b>30</b>	<b>6</b>			<b>1</b>		<b>1</b>

UE 7	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fiscalité des Transmissions et restructurations	Transmission d'entreprises	18				3	Ecrit CT – 2h	Oral	0.5		0.5
	Intégration fiscale	12				3	Ecrit CT – 2h	Oral	0.5		0.5
	Fusions, scissions et APA	12									
<b>TOTAL UE 7</b>		<b>42</b>			<b>42</b>	<b>6</b>			<b>1</b>		<b>1</b>

UE 8	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Environnement fiscal interna- tional et com- munautaire 2	Fiscalité interna- tionale	6				4	Ecrit – CT 2 h	Oral	0,6		0,6
	Droit fiscal communautaire	12									
	Prix de transfert	6									
	Anglais 2 - TOEIC	20				2	Oral	Oral	0,4		0,4
<b>TOTAL UE 8</b>		<b>44</b>			<b>44</b>	<b>6</b>			<b>1</b>		<b>1</b>

UE 9	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fiscalité perso- nelle et patrimoniale	Fiscalité personnelle	26				3	Ecrit –CT 2h	Oral	0.5		0.5
	Fiscalité des Successions	6				3	Oral	Oral	0.5		0.5
	Impôt sur la fortune	6									
	Gestion fiscale du patrimoine	6									
	Fiscalité	6									

	immobilière										
TOTAL UE 9		50			50	6				1	1

UE 10	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval <sup>(1)</sup> Session 1	Type éval <sup>(1)</sup> Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Fiscalité appliquée	Stage					2				0,2	0,2
	Grand oral					4	Oral	Oral	0,8		0,8
	Conférences professionnelles	24			24						
	Stage facultatif										
TOTAL UE 10		24			24	6			0.8	0.2	1

<b>TOTAL S4</b>		<b>190</b>			<b>190</b>	<b>30</b>					<b>5</b>
-----------------	--	------------	--	--	------------	-----------	--	--	--	--	----------

#### ■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

[http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel\\_etudes\\_lmd.pdf](http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf)

#### ● Sessions d'examen

- La première en janvier et juin
- La deuxième en septembre

#### ● Règles de validation et de capitalisation :

##### Principes généraux :

**COMPENSATION :** Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

**CAPITALISATION :** Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également

capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

### Précisions :

Pour le parcours Fiscalité, les modalités du contrôle des connaissances sont celles en vigueur au sein de la mention Droit des affaires. Il est néanmoins possible d'apporter les précisions suivantes :

- Les UE 1 à 3 donnent lieu à un examen terminal sous forme d'une épreuve écrite de 2 heures. Toutefois, les modalités d'évaluation sont fixées par l'enseignant responsable de la matière et indiquées aux étudiants au plus tard lors de la première séance de cours. Selon les cas, la note finale peut reposer sur une seule épreuve écrite mais la note finale de la matière peut également intégrer une fraction de contrôle continu ; dans ce cas de figure, la proportion de la note de contrôle continu est limitée à 1/3. De la même façon, les enseignants ont la faculté de pondérer la note finale de la matière par des travaux de type dossiers, exposés, mini-mémoires, dans une proportion qui sera elle aussi précisée au plus tard lors de la première séance de cours.
- Les UE 4 à 9 qui comportent chacune deux matières enseignées donnent lieu à une épreuve, écrite ou orale selon le cas, pour chacune des deux matières de l'UE. Chaque épreuve est affectée d'un coefficient pour déterminer la note finale de l'UE. En ce qui concerne l'enseignement de l'anglais, la note attribuée tient compte à la fois de l'oral et de l'écrit. L'enseignant responsable de la matière précise aux étudiants dès la première séance les modalités d'évaluation de l'enseignement d'anglais.
- L'UE 10 comporte deux matières : le stage et le Grand Oral. Le stage obligatoire fait l'objet d'une évaluation sous forme d'une note de contrôle continu. La note est attribuée par les responsables de l'enseignement de fiscalité personnelle et qui encadrent les étudiants en stage. Le Grand Oral consiste en une interrogation de quarante-cinq minutes maximum sur des questions de droit fiscal portant sur l'ensemble du programme par groupe de 2 ou 3 étudiants. L'interrogation est réalisée par un jury composé de professionnels et/ou enseignants reconnus dans le domaine de la fiscalité. Ils n'appartiennent pas au corps professoral du Master. A l'issue de l'interrogation, le jury attribue une note à chaque étudiant. Les étudiants ont la possibilité dans le cadre de cette UE de réaliser un stage facultatif qui fera l'objet d'une convention avec désignation d'un tuteur au sein de l'équipe pédagogique du parcours.

Le jury délibère sur l'admission à l'issue de la session d'examen du second semestre. La deuxième session d'examen est organisée en septembre.

A l'issue de la deuxième année de Master, l'étudiant qui a validé les deux semestres avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 sur chaque semestre ou après compensation entre les moyennes des deux semestres se voit attribué le Master Mention Droit des affaires, parcours Fiscalité.